



**AVIS DE PROMULGATION**

DES RÈGLEMENTS 496.3-2015, 496.4-2016 ET 496.5-2016 MODIFIANT  
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 496-2015

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 2 mai 2016, a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.3-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE CORRIGER CERTAINES ERREURS, OMISSIONS OU AMBIGUITÉS À LA SUITE DE SA MISE EN APPLICATION**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.4-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015 AFIN D'INTRODUIRE DES MODALITÉS DE DROITS ACQUIS RELATIVES À LA SUPERFICIE DE PLANCHER DES INSTALLATIONS D'ÉLEVAGE PORCIN SUR FUMIER LIQUIDE**

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 6 juin 2016, a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 496.5-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 496-2015 AFIN DE CRÉER LA ZONE AVP-808 POUR Y PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET RÉCRÉOTOURISTIQUE**

Lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Une copie desdits règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, LE 13 JUILLET 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE